



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 77852

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du 10 décembre 2014 de la Cour des comptes sur la gestion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) de 2007 à 2012. En effet, la Cour estime que la gouvernance de cet établissement public à caractère industriel et commercial, dispersée et déséquilibrée, doit être améliorée. Pour eux, une rigueur accrue doit être mise en œuvre dans le pilotage des opérations les plus importantes (politique immobilière, programmes de recherche). Et de plus grandes synergies doivent être recherchées entre l'IRSN et l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment en matière de ressources budgétaires, de recherche et de communication. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être prises par votre ministère pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77852

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2786

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)